



Tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06 avril 2020 à huit clos

Dans le contexte d'épidémie du Covid-19 et conformément aux dispositions prises par le gouvernement pour freiner la prolifération du virus, le Conseil d'administration d'Europlasma (la « Société ») a décidé de tenir exceptionnellement l'assemblée générale hors la présence physique des actionnaires et de toutes autres personnes ayant le droit d'y assister (en ce compris les commissaires aux comptes). En d'autres termes, **cette assemblée générale extraordinaire se tiendra à huis-clos le lundi 06 avril 2020, à 14h30.**

La Société invite ceux de ses actionnaires qui avaient prévu de se rendre à l'assemblée générale à voter par correspondance ou à donner procuration au président de l'assemblée.

A cet effet, il convient d'utiliser le formulaire dédié, en privilégiant l'envoi électronique aux adresses suivantes : contact@europlasma.com ou ct-assemblees@caceis.com.

Chaque actionnaire pourra ainsi, y compris s'il a déjà demandé une carte d'admission :

- **Voter par correspondance** en utilisant le cadre dédié du [formulaire unique](#) disponible sur le site internet d'Europlasma dans l'espace « Actionnaires ». Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation, de telle façon que les services de Caceis Corporate Trust ou d'Europlasma le reçoivent au plus tard trois jours **avant la tenue de l'assemblée, soit le vendredi 03 avril 2020** ;
- **Se faire représenter au moyen d'une procuration donnée au président de l'assemblée** ou sans indication de mandataire, en utilisant le cadre dédié du [formulaire unique](#), étant toutefois précisé qu'en raison des circonstances exceptionnelles, il ne sera pas tenu compte des procurations désignant un mandataire autre que le président de l'assemblée.

Compte tenu de la situation particulière, la Société accepte de recevoir et de traiter, dans la mesure du possible, les questions écrites des actionnaires afférentes à cette assemblée jusqu'au 03 avril 2020, 12H00, soit au-delà de la date limite prévue par les dispositions réglementaires. Le conseil d'administration y répondra lors de l'assemblée et la réponse figurera dans le compte-rendu de son assemblée qui sera publié sur son site internet dans la rubrique [« Assemblées Générales »](#).

Par ailleurs, les actionnaires auront la possibilité de suivre l'Assemblée par audioconférence ce qui permettra de ne pas surcharger le réseau dans le contexte du Covid. Les actionnaires souhaitant se connecter à la conférence téléphonique devront justifier leur qualité d'actionnaire en fournissant une attestation d'inscription en compte datée au plus tard du 02 avril 2020 ainsi qu'une pièce d'identité et fournir un numéro de téléphone à l'adresse suivante : contact@europlasma.com. Les détails de connexion seront transmis par retour d'email.

Au regard des modalités particulières de tenue de l'assemblée générale à huis-clos, les actionnaires n'auront pas la possibilité de proposer des résolutions nouvelles pendant l'assemblée générale.

Compte tenu de l'impossibilité pour les actionnaires de se rendre, dans le contexte actuel, au siège de la Société pour consulter les documents relatifs à l'assemblée générale, la Société adressera, sur demande et par e-mail, une copie des documents qui ne sont pas accessibles sur son site internet dans la rubrique [« Assemblée Générales »](#).

Documents préparatoires

L'avis de réunion a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) du 02 mars 2020 (www.journal-officiel.gouv.fr/bal), au bulletin n°27 (référence 2000366). Il contient notamment l'ordre du jour détaillé, les projets de résolutions ainsi que les principales modalités de participation et de vote à cette assemblée, telles qu'aménagés et complétés par le présent communiqué.

Un avis de convocation modificatif a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 18 mars 2020 (www.journal-officiel.gouv.fr/bal), au bulletin n°34 (référence 2000556) et un avis de convocation dans le journal « Sud Ouest ». En parallèle, il a été adressé aux actionnaires dont les titres sont inscrits au nominatif et mis à la disposition des teneurs de comptes de titres pour les actionnaires au porteur.

Ces avis ainsi que l'ensemble de la documentation concernant l'assemblée peuvent être également consultés sur le site internet de la Société dans l'espace actionnaires, rubrique [« Assemblées Générales »](#).

Europlasma communiquera les résultats de l'assemblée générale par voie de communiqué de presse le 06 avril 2020 à la clôture. Ils seront également consultables sur son site internet dans la rubrique [« Assemblées Générales »](#).

A propos d'EUROPLASMA

Au cœur des problématiques environnementales, EUROPLASMA conçoit et développe des solutions plasma innovantes destinées à la production d'énergies renouvelables et à la valorisation des déchets dangereux ainsi qu'à des applications sur-mesure pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0000044810-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Anne BORDERES – Responsable Communication

Tel: + 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations presse

Tel: + 33 (0) 153 673 693 – europlasma@actus.fr

Grégoire SAINT-MARC – Relations investisseurs

Tel: + 33 (0) 153 673 694 – europlasma@actus.fr